

## PLAN D'ACTION 2019-2020

Ce troisième plan d'action suivant l'adoption de la planification stratégique 2017-2022 vient poursuivre quelques chantiers lancés l'an dernier et surtout, consolider la mise en œuvre des grands changements réalisés quant à la mise à jour des règles de gouvernance et l'actualisation des systèmes d'information de l'ACCQ.



## 1. GOUVERNANCE ET AFFAIRES INTERNES

Orientations	Actions	Références au Plan stratégique
<b>1.1</b> Se doter des meilleures pratiques en matière de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réviser le code de conduite des administrateurs</li></ul>	1.1
<b>1.2</b> Maintenir une équipe de travail dynamique et performante au siège social	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Établir un calendrier annuel de perfectionnement</li><li>▪ Amorcer la réflexion sur le plan de relève à l'interne</li><li>▪ Relocaliser le siège social</li><li>▪ Peaufiner la nouvelle base de données</li></ul>	1.2.1 1.2.2 1.2.3 1.2.3



## 2. NÉGOCIATION ET RELATIONS DU TRAVAIL

Orientations	Actions	Références au Plan stratégique
<b>2.1</b> Contribuer activement à l'évolution du droit du travail en matière de représentation collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre et soutenir le dossier de la représentation collective des cadres</li> </ul>	2.1.1 (2.2.1) (2.4.2)
<b>2.2</b> Se doter d'une structure de négociation efficiente	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre la réflexion avec les autres associations de cadres des secteurs public et parapublic sur les stratégies communes de négociation</li> <li>▪ Établir une stratégie de négociation propre à l'ACCQ en cas de négociation décentralisée</li> </ul>	2.2.1 (1.1) (3.1.5) (4.1) (5.1)  2.2.1 (1.1) (2.3.1) (2.3.2) (4.1) (5.1)
<b>2.3</b> Préserver et améliorer les conditions de travail des cadres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer activement à la recherche confiée à l'Université Laval sur les conditions d'exercice des gestionnaires de notre réseau en collaboration avec la Fédération des cégeps, l'Association des directeurs généraux des cégeps et l'Association des directrices et directeurs des études des collèges du Québec</li> </ul>	2.3 (2.4) (4.1) (5.1)
<b>2.4</b> Assumer pleinement le rôle de défense des membres tout en maintenant une relation de confiance avec les directions des cégeps	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontrer les nouvelles directions générales</li> <li>▪ Tenir au moins une rencontre avec la direction de la Fédération des cégeps</li> </ul>	2.4 (2.3) (5.1)  2.4 (2.3) (5.1)

## 3. FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Orientations	Actions	Références au Plan stratégique
<p><b>3.1</b> Favoriser la participation des membres de tous les cégeps et de tous les secteurs d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre les démarches en vue d'obtenir un financement récurrent du MEES pour le développement professionnel des cadres des collèges</li> <li>▪ Offrir les sessions des nouveaux gestionnaires gratuitement</li> <li>▪ Offrir au moins un webinaire gratuitement</li> <li>▪ Offrir des rabais sur différentes activités de développement professionnel</li> <li>▪ Tenir gratuitement l'atelier « l'attitude coach : un outil puissant pour le gestionnaire »</li> <li>▪ Organiser une nouvelle activité de formation pour au moins un groupe de cadres non ciblés par une offre spécifique de perfectionnement</li> <li>▪ Offrir une nouvelle formation en mode « simulation immersive » sur le thème des habiletés de direction</li> <li>▪ Dispenser au moins une formation en anglais</li> <li>▪ Dispenser au moins deux formations en dehors des grands centres urbains</li> <li>▪ Participer comme partenaire au congrès de la Fédération des cégeps</li> </ul>	<p>3.1 (5.1)</p> <p>3.1 (4.1)</p> <p>3.1 (4.1)</p> <p>3.1 (4.1)</p> <p>3.1 (4.1)</p> <p>3.1 (4.1)</p> <p>3.1 (4.1)</p> <p>3.1 (4.1)</p> <p>3.1 (4.1)</p> <p>3.1 (4.1) (5.1)</p>

## 4. MOBILISATION

Orientations	Actions	Références au Plan stratégique
<p><b>4.1</b> Accroître la mobilisation des membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer une série de capsules informatives portant sur les différents comités de l'ACCQ (responsabilités, niveau d'implication attendu, etc.)</li> <li>▪ Offrir une formation sur le rôle des sections locales aux délégués des cégeps</li> <li>▪ Préparer les prochaines éditions des concours « Cadre émérite » et « Relève de gestion »</li> <li>▪ Poursuivre la tournée des sections locales</li> <li>▪ Développer et rendre disponible des outils pratiques pour l'exercice de la fonction de cadre</li> <li>▪ Produire un guide d'accueil des nouveaux membres destiné aux PSL afin de les accompagner à l'arrivée d'un nouveau cadre</li> <li>▪ Tenir des assises générales avec les grandes instances de l'ACCQ</li> <li>▪ Réaliser une consultation des membres sur les enjeux et priorités en vue des négociations 2020-2025</li> <li>▪ Tenir une rencontre régionale des directions des ressources humaines</li> </ul>	<p>4.1 (3.1) (5.1)</p> <p>4.1 (1.1.4) (3.1)</p> <p>4.1 (5.1)</p> <p>4.1 (1.1) (3.1)</p> <p>4.1 (3.1.2) (3.1.3)</p> <p>4.1 (1.1.4) (3.1.2)</p> <p>4.1 (1.1) (3.1) (4.1) (5.1)</p> <p>4.1 (1.1) (2.2) (2.3) (5.1)</p> <p>4.1 (2.3) (2.4) (5.1)</p>

## 5. RELATIONS PUBLIQUES ET REPRÉSENTATION POLITIQUE

Orientations	Actions	Références au Plan stratégique
<p><b>5.1</b> Intensifier les relations publiques et politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire le lancement et assurer la promotion du volume <i>Après 50 ans : l'évolution des cégeps inspirée des réflexions de Guy Rocher</i></li> <li>▪ Participer à des événements organisés par des associations partenaires ou encore du réseau de l'éducation</li> <li>▪ Tenir une rencontre officielle avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</li> <li>▪ Tenir une rencontre avec les sous-ministres en titre du MEES</li> <li>▪ Poursuivre les efforts de collaboration étroite avec les partenaires en matière de retraite et d'assurance</li> </ul>	<p>5.1 (4.1.1)</p> <p>5.1</p> <p>5.1 (2.1) (2.3) (2.4) (4.1)</p> <p>5.1 (2.1) (2.3) (2.4) (4.1)</p> <p>5.1 (1.1) (2.1) (2.2) (2.3) (4.1)</p>

